

CERAFLOUR 920

Version 4

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : CERAFLOUR 920

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée :
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Poussière combustible :
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1
Cancérogénicité : Catégorie 1A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H350 Peut provoquer le cancer.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

CERAFLOUR 920

Version 4

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

sortir du lieu de travail.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stockage:
 P405 Garder sous clef.
Élimination:
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
 Nature chimique : Urea-aldehyde resin

Composants dangereux

| Composant | No.-CAS | Concentration (%) |
|--------------|---------|-------------------|
| Formaldehyde | 50-00-0 | >= 0.1 - < 1 |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

CERAFLOUR 920

Version 4

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
 Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'information disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
 Pas sensible à l'impact mécanique.
 Gardez la poussière à un minimum pour éviter la formation potentielle du mélange explosif d'air/poussière.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
 Oxydes d'azote (NO_x)
 formaldéhyde

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
 Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
 Éviter la formation de poussière.
 Éviter l'inhalation de la poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
 Éviter tout versement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
 En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

CERAFLOUR 920

Version 4

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter la formation de particules respirables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage sûres

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter

: Conserver à l'écart des agents oxydants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|--------------|---------|------------------------------------|---|----------|
| Formaldehyde | 50-00-0 | C | 0.3 ppm | ACGIH |
| Formaldehyde | | TWA | 0.75 ppm | OSHA Z-1 |
| Formaldehyde | | STEL | 2 ppm | OSHA Z-2 |

Autres limites d'exposition professionnelle

| Description | Type de valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|------------------------|----------------|--|----------|
| inert or nuisance dust | TWA | 50Millions de particules par pied cube total dust | OSHA Z-3 |
| | TWA | 15 mg/m3 total dust | OSHA Z-3 |
| | TWA | 5 mg/m3 respirable fraction | OSHA Z-3 |
| | TWA | 15Millions de particules par pied cube respirable fraction | OSHA Z-3 |

CERAFLOUR 920

Version 4

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

| | |
|--|---|
| Mesures d'ordre technique | : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. |
| Équipement de protection individuelle | |
| Protection respiratoire | : A moins que le moniteur d'air montre que les niveaux de vapeurs/brumes/poussières sont inférieurs au seuil admissible d'exposition porter un respirateur correctement ajusté (approuvé NIOSH) pendant l'exposition au produit. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m ³ le masque anti-poussière est recommandé. |
| Protection des mains | |
| Matériel | : Gants en néoprène |
| Remarques | : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. |
| Protection des yeux | : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale |
| Protection de la peau et du corps | : Tenue de protection étanche à la poussière Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| Mesures d'hygiène | : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| État physique | : micropoudre |
| Couleur | : blanc |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : insoluble |
| Point de fusion/point de congélation | : Non applicable |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : Non applicable |
| Point d'éclair | : 392 °F (200 °C) Méthode: 49 (Pensky-Martens), coupelle fermée |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible |

CERAFLOUR 920

Version 4

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

| | |
|---------------------------------------|--|
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air. |
| Classe d'explosibilité de poussière | : St1 |
| Densité de vapeur relative | : Non applicable |
| Densité relative/Densité spécifique | : Donnée non disponible |
| Taille des particules | : Donnée non disponible |
| Densité | : 1.47 g/cm ³ (68 °F (20 °C)) |
| Solubilité(s) | |
| Hydrosolubilité | : non miscible |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable |
| Température d'inflammation | : Donnée non disponible |
| Décomposition thermique | : Donnée non disponible |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : Non applicable |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Stabilité chimique | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| | Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions à éviter | : Donnée non disponible |
| Matières incompatibles | : Oxydants forts |
| Produits de décomposition dangereux | : Néant |

CERAFLOUR 920

Version 4

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau
 Absorption par la peau
 Inhalation
 Yeux
 Ingestion

Toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: A un effet sensibilisant.

Cancérogénicité

| | | |
|-------------|---|---------|
| IARC | Group 1: Cancérogène pour l'Homme | |
| | Formaldehyde | 50-00-0 |
| OSHA | OSHA a spécifiquement réglementé la cancérogénicité | |
| | Formaldehyde | 50-00-0 |
| NTP | Reconnu pour être cancérogène pour l'homme. | |
| | Formaldehyde | 50-00-0 |

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: Le formaldéhyde est identifié par le NTP, le CIRC et l'OSHA comme un cancérogène. Plus précisément, le formaldéhyde cause le cancer de la cavité nasale et des sinus.

Le formaldéhyde est également considéré un sensibilisateur respiratoire.

CERAFLOUR 920

Version 4

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Expérience de l'exposition humaine**Produit:**

Inhalation:

Symptômes:

Grains de poussière peuvent irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut causer irriter; peut causer la sensibilisation.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact avec la peau provoquer probablement de graves irritations.

Ingestion:

Symptômes:

L'ingestion provoquera probablement des irritations au niveau de l'appareil digestif.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité

: Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation

40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des

CERAFLOUR 920

Version 4

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

| | |
|---------------------------------------|--|
| Remarques | substances de la catégorie I Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)". |
| Information écologique supplémentaire | : Donnée non disponible |

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

EPA code (s) de déchets dangereux : Non applicable

Déchets de résidus : Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national.
Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]

CERAFLOUR 920

Version 4

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

| Composants | No.-CAS | Component RQ (lbs) | Calculated product RQ (lbs) |
|--------------|---------|--------------------|-----------------------------|
| Formaldehyde | 50-00-0 | 100 | 20408 |

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

| Composants | No.-CAS | Component RQ (lbs) | Calculated product RQ (lbs) |
|--------------|---------|--------------------|-----------------------------|
| Formaldehyde | 50-00-0 | 100 | 20408 |

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

| Composants | No.-CAS | Component RQ (lbs) | Calculated product RQ (lbs) |
|--------------|---------|--------------------|-----------------------------|
| Formaldehyde | 50-00-0 | 100 | 20408 |

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : SARA Titre III, Section 302 établit des concentrations auxquelles les composés suivants sont soumis à déclaration:

| | | |
|--------------|---------|------|
| Formaldehyde | 50-00-0 | .4 % |
|--------------|---------|------|

SARA 313 : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

| | | |
|--------------|---------|------|
| Formaldehyde | 50-00-0 | .4 % |
|--------------|---------|------|

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

CERAFLOUR 920

Version 4

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Massachusetts Right To Know

Formaldehyde 50-00-0

Pennsylvania Right To Know

Polymère -
Eau 7732-18-5
Formaldehyde 50-00-0

New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-5988
**Commercial
d'Enregistrement de New
Jersey pour le produit (NJ
TSRN)**

Prop. 65 de la Californie

⚠️ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Formaldehyde, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Section 5a : Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.

Section 4 / 12(b) : Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.

DSL : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.